

Votre nom de troupeau est employé comme un préfixe ou un suffixe en nommant les chèvres pour lesquelles vous êtes les éleveurs. L'éleveur d'un animal se définit comme étant le propriétaire de la mère en la date de la conception.

Mes/Nos choix pour des lettres de tatouage par ordre de préférence sont comme suit. Veuillez mentionner plus d'un choix. Les lettres de tatouage sont des combinaisons de trois lettres.

1. _____ 3. _____

2. _____ 4. _____

Si aucun de vos choix sont disponibles, des lettres acceptables seront choisies pour vous. Vos lettres de tatouage sont employées pour tatouer toutes les chèvres que vous appartenez à la naissance.

SECTION D

N.B. Si le requérant est un individu et est âgé de moins de 18 ans, veuillez mentionner la date de naissance -

JOUR + _____ MOIS + _____ ANNEE+ _____

Toutes les demandes d'enregistrement et de transfert signées par une personne âgée de moins de 19 ans doivent être signées par un de ses parents ou tuteurs légaux.

JE/NOUS CONVIENS (CONVENONS) PAR LA PRESENTE DE ME/NOUS CONFORMER A LA CONSTITUTION ET AUX STATUTS DE LA SOCIETE CANADIENNE DES ELEVEURS DE CHEVRES et d'inclure l'honoraire de cotisation approprié tel qu'indiqué au verso si cet honoraire n'a pas déjà été remis.

Si le requérant est un individu, il signe ici 8 _____

Aussi si le requérant est âgé de moins de 19 ans, le parent ou tuteur légal du requérant signe ici. 8 _____

Si le requérant est autre qu'un individu, la personne autorisée à voter, signe ici. 8 _____

Veuillez retourner cette demande avec l'honoraire de cotisation au:

LA SOCIETE CANADIENNE D'ENREGISTREMENT DES ANIMAUX
2417 Holly Lane, Ottawa, ON K1V 0M7